Royaume du Maroc

Ministère de l'Industrie, du commerce,
de l'Investissement et de l'Inclusion Économique

Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services
de la Région Tanger - Tétouan - Al Hoceima

المملكة المغربية

وزارة الصناعة والتجارة والاستثمار
والإدماج الاقتصادي

غرفة التجارة والصناعة والخدمات
لجهة طنجة تطوان الحسيمة

ⵜⴰⵅⵅⴰⵎⵜ ⵏ ⵜⵓⵙⵎⵓⵔⵜ ⴰ ⵙⵓⵙⵏ ⴰⵎⵏⵓⴼⵙ
ⵜⴰⵎⵏⵓⵙⵜ ⵜⴰⵏⵎⵓ ⵜⵣⵜⵓⵔⵉⴰ ⵏⵙⵓⵎⵎⴰⵎ

Le : _____ : في

26 NOV. 2026

Réf : المرجع :

Avis d'achat par Bon de Commande N° 40/CCISTTA/2026

Le Président de la Chambre de Commerce d'Industrie et de Service de la Région Tanger Tétouan AL Hoceima, procède à l'achat par bon de commande de la prestation objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics.

- **Objet de la prestation :** Honoraires de Jurisconsultes et d'Experts/assistance comptable
- **Consistance de la prestation : La réalisation des travaux de comptabilité générale Exercice 2025.**

Désignation	Caractéristique et spécifications	Qté	PU	Total HT
L'assistance comptable, fiscale et juridique de la Chambre de Commerce d'Industrie et de Service de la Région Tanger Tétouan AL Hoceima (CCIS TTA) au titre de l'exercice 2026 : 3- La réalisation des travaux de comptabilité générale au titre de l'exercice 2026	Voir les termes de références	01		
Total HT				
TVA 20%				
Total TTC				

Lieu d'exécution : Siège Régional de la Chambre de Commerce d'Industrie et de Service de la Région Tanger Tétouan AL Hoceima Angle Rue Ibn Taimia et, Rue El Hariri, Tanger 90000.

- **Délai d'exécution ou date de livraison de la prestation** : 20 Jours.
- **Date et Heure limites de réception des devis des concurrents** : Lundi 30 Novembre 2026 à 11h :00.
- Les plis des concurrents sont déposés :
  - Par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : **www.marchespubics.gov.ma.**

Président

Président
Abdelatif AFAILAL

Termes de Référence

Relatif à l'assistance comptable, fiscale et juridique de la Chambre de Commerce d'Industrie et de Service de la Région Tanger Tétouan AL Hoceima (CCIS TTA) au titre de l'exercice 2026

Les présentes conditions tiennent lieu d'engagement du fournisseur, en accusant réception du Bon de commande, le fournisseur reconnait en avoir pris connaissance, en acceptant les termes et ne peut en contester la validité.

En conséquence, aucune dérogation ou modification ne pourra être apportée à ces conditions sauf acceptation et accord express et par écrit de la Chambre de Commerce d'Industrie et de Service de la Région Tanger Tétouan AL Hoceima.

I. Clauses administratives et financières

Article1 : obligations de la CCIS TTA

• la CCIS TTA facilitera les tâches du prestataire chargé de la réalisation des prestations objet de cette commande en mettant à leur disposition tous les documents jugés utiles.

Article 2 : Conditions requises des concurrents :

Le soumissionnaire devra envoyer par email à l'adresse suivante (h.elharchni@ccistta.ma) au moment de la soumission de son offre au niveau de portail des marchés publics :

g- Copies certifié conforme à l'original de statut ayant une activité principale : «Expert-comptable ou comptable agrée»
h- Le présent « Ternes de référence » signé et cacheté par le conçurent.
i- Copie certifié conforme à l'original des attestations de référence en rapport avec la prestation demandée délivré par les organismes publics indiqués le montant et la nature de prestation.

Et ce en parallèle avec la soumission de l'offre au niveau de portail des marchés publics : www.marchespubics.gov.ma.

Peuvent, participer et être attributaire de ce bon de commande dans le cadre des procédures prévues par le décret des marchés publics, les personnes physiques ou morales qui : Exercent l'une des activités en rapport avec l'objet de ce bon de commande.

Article 3 : obligations du prestataire

• Le prestataire garantit qu'il est en mesure de fournir d'une façon professionnelle Satisfaisante, les prestations décrites dans la présente commande et se déclare libre de toutes restrictions légales et de toutes obligations envers des tiers qui pourrait Restreindre en tout ou en partie l'exécution de ses obligations.

• Le prestataire s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires et l'expert ayant les qualités et compétences professionnelles pour accomplir les tâches prévues aux termes de référence de la présente commande.

• Le prestataire s'engage à garder pendant toute la durée de la mission, ainsi qu'après son achèvement la plus stricte confidentialité vis-à-vis des tiers au sujet des renseignements recueillis ou portés à sa connaissance à l'occasion de l'exécution de sa mission.



Article 4 : Livraison

La livraison de la prestation objet du BC doit être effectuée par mail et par courrier ou tout autre moyen, aux frais du prestataire.

La réception doit être sanctionnée soit par un bon de réception dument signé par un responsable de la CCIS TTA, soit par un PV de réception signé conjointement par les deux parties.

Article 5 : paiement -facturation

Le règlement s'effectuera après la réception des prestations le titulaire devra produire 3 Exemplaires de factures dument signées cacheté portant le N° d'identifiant fiscal, N° registre de commerce, N° Identifiant commun d'entreprise (ICE) et le N° du compte bancaire (joindre l'attestation du RIB),

Cette facture doit être datée, signée, numérotée, arrêtée en lettre et en chiffre faisant ressortir :

Le montant Hors taxes

Le taux et le montant de la TVA

Le montant TTC

Elle doit également comporter les références du bon de commande accompagnée de l'original

Du PV de réception ou bon de livraison dument signé par le responsable de la CCIS TTA.

Les prix indiqués sur le bon de commande sont fermes et non révisables.

Article 6 : Modalités de paiement des prestations

Le règlement des sommes dues au titre des prestations réalisées sera effectué après réception

des prestations et sur présentation d'une facture en 3 exemplaires mentionnant le détail inscrit au bordereau des prix.



II. Prescriptions technique et bordereau des prix

Article 7 : Caractéristiques techniques

Les prestations objet du bon de commande reposent sur le volet suivant :

La réalisation des travaux de la comptabilité générale au titre de l'exercice 2026.

Le Prestataire est amené à tenir l'ensemble des travaux comptables prévus par le Code Général de Normalisation Comptable (CGNC) et à établir l'ensemble des déclarations fiscales prévues par la réglementation en vigueur, ainsi que les autres travaux jugés nécessaires pour assurer le suivi, la fiabilité et l'exactitude des informations comptables et fiscales de la CCIS TTA. Cette assistance concernera les principaux axes suivants :

Prix N° 01 : La réalisation des travaux de comptabilité générale 2026

-La saisie et la vérification des opérations comptables et l'élaboration des journaux comptables enregistrant les opérations effectuées par la CCIS TTA, notamment les journaux d'achat, de trésorerie, le journal des opérations diverses, banque, ainsi que tout Journal dont la tenue est jugée utile ;

- Le lettrage des comptes au niveau du Logiciel de la comptabilité ;

- L'établissement des analyses des comptes ;

- L'édition et le contrôle mensuel de la balance générale et auxiliaire du grand livre général et auxiliaire et ce conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur ;

- Le Reporting mensuel comptable contenant toutes les informations de suivi comptable

Et extracomptable justifiant les soldes de la balance générale ;

- Réalisation et mise à jour annuelle de l'inventaire des immobilisations conformément à La législation en vigueur.

- La validation, la consolidation, la comptabilisation et le rapprochement des résultats des inventaires physiques des stocks, des immobilisations, des constructions et aménagement et les dotations des amortissements et provisions y afférentes ainsi que les régularisations de fin d'exercice.

- La levée des remarques et/ou des réserves des audits comptable et financiers des exercices précédents ;

-La préparation de toute information et documentation nécessaire aux opérations d'audit (audit externe,) ;

-L'examen des réserves/observations des auditeurs externes ou de toute entité de contrôle et la proposition des réponses et mesures pour répondre à ces observations et à la levée des réserves ;

-Redressements nécessaires dans la version définitive de son rapport d'assistance Comptable ;

- Avis et Assistance la CCIS TTA en matière de Contrôle fiscale ;

Article 8: Rapports à fournir par le prestataire

A l'issue des travaux, le prestataire fournira, au fur et à mesure, dans le respect des

Délais d'exécution, les livrables suivants en format papier et formats électronique appropriés (PDF et Excel) :

- Grand livre et balance ;
- Etats de rapprochements bancaires ;
- Bilan et CPC ;
- Reporting mensuel comptable
- Déclarations fiscales ;
- Rapport d'assistance comptable de l'exercice 2026 ;
- Les liasses fiscales et les documents comptables (états de synthèse) arrêtés en fin d'exercice.

- Situation annuelle de la trésorerie
- Fichier consolidé des immobilisations

Article 9 : Délai de remise des livrables

Le délai de remise des livrables, dans le cadre du présent bon de commande, est fixé comme suit :

- **Livrables provisoires** : dans un délai de **15 jours** à prés la clôture de l'exercice ;
- **Livrables définitifs** : dans un délai de **5 jours** à compter de la validation des livrables provisoires.

Article 10 : équipe de projet

Le Prestataire doit mettre en place une équipe qualifiée, Cette équipe doit être

Constituer au moins de :

- un comptable agréé diplômé et inscrit à l'ordre des comptables agréés et justifiant d'une expérience de 3 ans, appuyer par les copier certifie conforme du diplôme, de l'attestation de l'inscription à l'ordre des comptable agréé et attestation d'expérience doivent être fournis avant la notification du bon de commande.

- Un intervenant justifiant d'une formation supérieure dans le domaine fiscal et juridique appuyer par les copier certifie conforme du diplôme.

Le prestataire mobilisera, pour l'exécution de la mission l'expertise nécessaire dont la présence au siège de la CCIS TTA est obligatoire durant au **moins 20 jours durant cette mission.**

Article 11 : modalités d'exécution

Les interventions débuteront à compter de la date de notification de la commande toutes les interventions seront effectuées par l'expert-comptable lui-même et assisté par ses collaborateurs.

Article 12 : Délai d'exécution de la mission

La prestation commence à compter de la date de notification de la commande.

Article 13 : Bordereau des prix

Désignation	**Qté**	**PU**	**Total HT**
L'assistance comptable, fiscale et juridique de la Chambre de Commerce d'Industrie et de Service de la Région Tanger Tétouan AL Hoceima (CCIS TTA) au titre de l'exercice 2026 : La réalisation des travaux de comptabilité générale 2026.	01		
Total HT			
TVA 20%			
Total TTC			